LA LETTRE DU GROUPE CGT AU CESER NA

PLÉNIÈRE du 1er février 2022

ÉDITORIAL

Nous sommes entrés dans une nouvelle période. L'intervention de V. Poutine, ce dirigeant nationaliste et autoritaire, contre l'Ukraine et ses populations est dangereuse, inadmissible, injustifiable. Elle viole toutes les règles du droit et des relations internationales. Elle plonge tout le continent européen dans la crainte, l'incertitude. Bien sur nos premières pensées vont au peuple ukrainien agressé et qui subit les réalités ignobles de la guerre : le sang, la mort, l'exil,... Celles qui faisaient dire au poète Jacques Pervers « Quelle connerie la Guerre ! ». La solidarité et le soutien aux populations frappées doit être au rendez-vous. Les conditions d'accueil des refugié·e·s doivent être réalisées en Europe et en France, comme cela doit l'être pour toutes les populations fuyant les guerres, sans discrimination aucune comme le prévoit la convention de Genève.

Les confédérations syndicales françaises *(voir communiqué ci-joint)* ont ensemble condamné fermement cette intervention, réclamé un cessez le feu immédiat et le retrait des troupes russes d'Ukraine.

Elles ont aussi appelé à la solidarité syndicale partout dans le monde pour une paix immédiate. Car le risque d'une exacerbation des tensions, d'un embrasement guerrier est là, à nos portes. Il faut absolument l'éviter.

C'est pourquoi, la CGT *(voir communiqué ci-joint),* comme elle l'a toujours fait dans son histoire, appelle « l'ensemble des dirigeants des parties concernées à ne jouer en aucun cas la carte de l'escalade ». Les armes doivent se taire au plus vite et « laisser la place à une solution diplomatique plaçant au cœur l'aspiration des populations à vivre libres et en paix! » Dans cette période, la France doit faire entendre une voix forte indépendante refusant les cadres étroits et « belliqueux » comme l'est celui de l'OTAN. Elle doit agir, militer pour refuser l'escalade et proposer, dans le cadre des instances internationales et de coopération européenne, une solution de paix durable sur l'ensemble du continent européen. Comme le disait Jaurès, « On ne fait pas la guerre pour se débarrasser de la guerre ».

La CGT apporte son soutien aux travailleur·euse·s d'Ukraine et leurs représentants syndicaux. Elle exprime sa solidarité aussi à tous celles et ceux qui en Ukraine, en Russie, partout en Europe militent, parfois au péril de leur vie ou de leur liberté, pour l'arrêt des combats, pour la paix.

Le mouvement syndical doit prendre sa part pour ce combat. « Les priorités pour les peuples et l'avenir de l'humanité se nomment : paix, préservation de l'environnement, justice sociale, réalisation des droits humains, désarmement ! »

Julien RUIZ

Lire le communiqué confédéral de la CGT

Lire le communiqué intersyndical

la cgt Nouvelle Aquitaine

SOMMaire

PLÉNIÈRE DU 1ER FÉVRIER 2022

BUDGET PRIMITIF (BP) 2022
Avis

PACTE RÉGIONAL D'INVESTISSEMENTS DANS LES COMPÉTENCES : CONTRIBUTION AU PLAN DE RÉDUCTION DES TENSIONS DE RECRUTEMENT ET PROLONGATION SUR L'ANNÉE 2023
Avis

RENCONTRE AVEC MME SOPHIE BUFFETEAU, DÉLÉGUÉE RÉGIONALE AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ (DRDFE)

PRINCIPAUX TRAVAUX ENGAGÉS ET EN COURS AU CESER NOUVELLE-AQUITAINE

BUDGET PRIMITIF (BP) 2022

Avis

Le budget se présente dans une situation financière tendue. En effet, les politiques de l'État n'ont cessé d'affaiblir les moyens et l'autonomie financière des conseils régionaux. D'une part en supprimant la part de financement liée à la CVAE (contribution sur la valeur ajoutée des entreprises) et d'autre part en la remplaçant par une fraction de la TVA.

De fait, les principales recettes de la région sont assises majoritairement sur la consommation des ménages via la TVA et la TICPE, qui sont les impôts les plus injustes. A cela, s'ajoute le désengagement récurrent de l'État sur ses compétences et responsabilités propres (par exemple sur l'investissement dans le ferroviaire et les mobilités, sur l'enseignement supérieur,…) en les faisant supporter sur les régions et plus largement les collectivités locales.

Dans le même temps, la région doit préparer l'avenir, investir dans la formation (lycées, formation professionnelle), dans la transition écologique, les transports propres, en particulier le ferroviaire, contribuer à réindustrialiser le pays et transformer nos modes de production, mieux équilibrer le développement du territoire en renforçant les services publics et l'accès aux droits,…

C'est pourquoi, la CGT a indiqué ne pas partager le choix et la stratégie budgétaire de l'exécutif régional de revenir à des ratios de désendettement d'avant crise Covid dans un temps aussi court, 5 années seulement. Cela serait de nature à fragiliser la capacité régionale à porter des politiques fortes pour faire face aux défis futurs. Il n'y a pas lieu aujourd'hui de limiter les marges de manœuvre de la région dans cette période.

De plus, la CGT a dit ses inquiétudes et son désaccord sur les dépenses de fonctionnement, qui ne sont pas un coût mais reflètent la capacité de la région à faire vivre ses politiques publiques.

Enfin, la CGT partage et soutien l'avis en faveur de la mise en place de conditionnalités des aides régionales.

La CGT a voté l'avis.

Lire la déclaration de la CGT

Lire l'avis du CESER

PACTE RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES : CONTRIBUTION AU PLAN DE RÉDUCTION DES TENSIONS DE RECRUTEMENT ET PROLONGATION SUR L'ANNÉE 2023

Avis

L'avis rendu le 1er février 2022, par la commission 1 du CESER à propos de l'adaptation du Pacte régional d'investissement dans les compétences constate que le Conseil Régional semble prendre en compte des facteurs plus larges que le seul accès à la formation pour résoudre les tensions dans le recrutement. L'avis rappelle aussi la nécessaire mise en place d'une démarche d'évaluation structurée (y compris la définition préalable de critères et d'indicateurs) afin de suivre précisément la réalisation du Pacte.

La délégation CGT au CESER déclare :

« Il est dangereux que la formation professionnelle soit assujettie aux seuls besoins immédiats de l'économie.

La crise profonde du travail doit être enfin résolue : le travail doit retrouver du sens pour tous, il doit être reconnu et valorisé, les qualifications acquises par les travailleurs aussi.

Cette crise et les tensions qu'elle exerce sur certains métiers est bien le fruit de certaines stratégies patronales et de décisions gouvernementales qui ont réduit au fil des années le travail uniquement à un coût à réduire ».

La CGT appelle le Conseil Régional à décider des règles claires et ambitieuses d'éco-socio conditionnalités pour améliorer les conditions de travail et les niveaux de salaires proposés, de combattre les logiques de contrats courts, de faire reculer la précarité, d'abolir les temps partiels contraints et les coupures, de restreindre les risques psychosociaux.

Lire la déclaration de la CGT

Lire l'avis du CESER

RENCONTRE AVEC MME SOPHIE BUFFETEAU, DÉLÉGUÉE RÉGIONALE AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ (DRDFE)

La déléguée régionale avait répondu à l'invitation du CESER NA qui travaille sur cette question depuis plusieurs années. Mme Buffeteau a fait une présentation de l'état des lieux de la situation en termes d'égalité Femmes/Hommes. Elle a ainsi pointé : l'impact très inégalitaire de la crise sanitaire pour les femmes ; la persistance d'inégalités fortes professionnelles en termes de rémunération, de carrière ; la caractérisation des inégalités en matière de droit et de niveau de retraite ; les inégalités de représentation des femmes dans les postes à responsabilités, les instances, les lieux de pouvoirs. Elle a mis en lumière également la situation difficile des femmes en situation de familles monoparentales (82 % des parents isolés sont des femmes). Mme Buffeteau a aussi déconstruit les représentations sexistes dans la société qui s'illustrent dans l'orientation professionnelle, les « métiers très féminisés », l'organisation et le partage des temps sociaux… Elle a enfin présenté la situation inquiétante et peu évolutive en termes de sexisme, de violences sexistes et d'agressions sexuelles, ainsi que les dispositifs de politique publique en la matière.

Plusieurs intervenant·e·s ont fait part de leur inquiétude et de leur colère de voir les choses évoluer si peu, si lentement. Le féminicide de Chahinez Daoud à Mérignac a de ce point de vue été révélateur des carences en termes de protection des femmes victimes au niveau de la police, de la justice et de l'accompagnement social.

La CGT est intervenue et a interpellé Mme Buffeteau sur les enjeux d'égalité professionnelle. En premier lieu pour dénoncer l'inefficacité de l'index égalité professionnelle mis en place par la ministre du travail Mme Borne. Dans sa construction, il évacue les éléments structurels des inégalités hommes/femmes (temps partiels, maternité,…) et introduit de nombreuses modérations non justifiées. Une bonne note à l'index pour une entreprise n'est pas nécessairement révélatrice des inégalités existantes. De fait, il n'est pas un index pertinent pour lutter contre les inégalités de rémunération, de carrière. La CGT a revendiqué la construction d'un nouvel index, plus juste, plus efficace pour gagner l'égalité, en associant les organisations syndicales.

D'autre part, la CGT s'est indignée que les entreprises soient si peu sanctionnées. En effet, et alors que la loi les oblige à la mise en place d'une négociation et d'un plan d'action pour l'égalité professionnelle, on constate aujourd'hui que 59 % des entreprises de plus de 50 salarié·e·s ne l'ont pas fait et que seulement 0,2 % d'entre elles ont été sanctionnées. La CGT s'est « étonnée » que l'État, si rapide, si ferme et si brutal pour mettre en place les ordonnances travail ait autant la main tremblante pour faire respecter la loi pour l'égalité professionnelle. La CGT a demandé aux entreprises de passer aux actes et à l'État de faire respecter la loi.

PRINCIPAUX TRAVAUX ENGAGÉS ET EN COURS AU CESER NOUVELLE-AQUITAINE

COMMISSION ÉDUCATION, FORMATION ET EMPLOI

Autosaisine sur le thème :

« Les métiers du soin et du lien social »

COMMISSION ÉCONOMIE

Autosaisine sur le thème :

« Les évolutions du travail »

COMMISSION DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET MOBILITÉS

Saisine obligatoire sur le SRADDET et travaux sur « GPSO - Grand Projet du Sud-ouest »

COMMISSION VIE SOCIALE, CULTURE ET CITOYENNETÉ

Autosaisine en cours sur le thème :

« De la précarité et de la pauvreté »

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Autosaisine sur le thème :

« Les conditions du développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine »

Concernant l'autosaisine sur « les Énergie renouvelables en Nouvelle-Aquitaine » et dans le cadre des premiers travaux qui embrassent la globalité du mix et des enjeux énergétiques, les mandaté·e·s CGT de la Commission ont soumis à la réflexion une première contribution dont voici le contenu :

CONTRIBUTION DES MANDATÉ·E·S CGT DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT :

Tour de table d'expression sur l'énergie nucléaire, compte-tenu de l'actualité et en lien avec l'intérêt manifesté par certains membres de la commission sur ce sujet alors que le mix énergétique n'a pas été retenu comme thème d'autosaisine (le nucléaire sera toutefois à minima évoqué dans l'état des lieux sur le mix énergétique de Nouvelle-Aquitaine). Chaque participant disposera de trois minutes pour s'exprimer.

« Compte tenu des avis scientifiques et des progrès technologiques actuels, ainsi que de la diversité des défis liés à la transition auxquels sont confrontés les États membres, la Commission Européenne estime que le gaz naturel et le nucléaire ont un rôle à jouer pour faciliter la transition vers un avenir essentiellement fondé sur les énergies renouvelables. »

Nombre d'associations qui, à juste titre, se préoccupent des questions climatiques, n'hésitent pas à demander aussi la fin du recours à l'énergie nucléaire. Le débat est difficile mais il est possible de se souvenir que cette énergie – qui n'est pas sans risque, c'est entendu – est l'une des plus vertueuses en matière d'émission de gaz à effet de serre. Le dernier rapport du GIEC – auquel ces associations ne manquent pas de se référer constamment. Dans les quatre

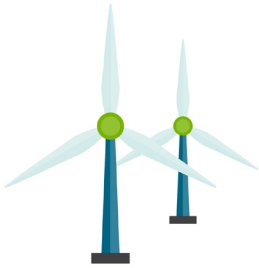

scénarios que le GIEC envisage pour limiter le réchauffement climatique, il est toujours question d'une augmentation de la part du nucléaire dans le mix énergétique. Dans l'état actuel de la connaissance, il est possible d'être contre le nucléaire, il est possible de vouloir lutter ici et maintenant contre le réchauffement climatique, mais il n'est pas vraiment cohérent de faire les deux en même temps. Ce type d'incohérence nuit beaucoup à la rationalité du combat écologique, qui est pourtant essentiel.

Certains pourront arguer qu'en définitive, il vaut mieux prévenir que guérir et qu'il est sage de surestimer tous les risques même imaginaires plutôt que de prendre celui de ne pas être préparé face à un danger. Cette logique enracinée biologiquement en nous a eu son utilité évolutionnaire, mais elle génère des dommages collatéraux. Le risque le plus évident que nous fait prendre celui d'en voir partout, c'est de consacrer nos ressources à lutter contre des dangers infondés ou de mal élaborer la hiérarchie de ces dangers. Qu'est-ce qui est le plus important ? Qu'est-ce qui mérite une allocation prioritaire de nos ressources ?

Si la priorité et l'urgence sont bien de réduire la part des énergies fossiles et les émissions GES, pourquoi alors déplacer à coût de millions € de l'électricité décarbonée alors que celle produite dans notre région l'est à + 98 %. Ne serait-il pas plus pertinent et prioritaire d'investir plus massivement dans l'efficacité énergétique des bâtiments, le report modal des marchandises vers le Fer, de subventionner les pompes à chaleur nouvelle génération dans les foyers… permettant de nous « émanciper » des énergies fossiles. Cet enjeu n'est pas neutre, il est même essentiel.

Bien sûr, nous partageons l'idée de nécessaires progrès dans l'efficacité énergétique et dans la sobriété de consommation dès lors qu'elle est appréhendée de façon systémique, et qu'elle n'est pas génératrice de nouvelles inégalités, voire de « privations ». (Faut-il rappeler ici que des millions de citoyen·ne·s sont en précarité énergétique). Dans toutes les hypothèses sur les besoins en électricité futurs, il nous faut intégrer 2 éléments essentiels. D'abord le fait nous devons organiser le transfert d'une grande partie des usages actuels d'énergie fossile vers les usages en électricité décarbonée. Et d'autre part intégrer dans l'équation du mix énergétique l'adéquation indispensable entre énergies dites « pilotables » et « non pilotables ». Le développement des ENR en « puissance installée » est un fait, mais au regard du caractère intermittent la « puissance utilisée » reste contrainte aux aléas climatiques vent et soleil. La recherche progresse et doit progresser, mais à ce stade il n'y a pas de technologie de rupture sur le stockage de l'énergie, les barrages hydrauliques restant les plus performants. Quant à l'hydrogène, elle est prometteuse, mais demeure une énergie « secondaire » dans le sens où il faut une énergie primaire pour la produire (par électrolyse.)

- Quel bilan tirez-vous des directives Européennes et de la mise en concurrence du gaz et de l'électricité ?

- Pensez-vous qu'il y ait un lien entre les augmentations des prix du gaz et de l'électricité dans notre pays et les différentes lois qui ont contribué à l'ouverture des marchés depuis l'année 2000 ?

- Etes-vous favorable à exiger un bilan objectif sur 20 années de concurrence du secteur électrique et gazier ?

- Quelle analyse portez-vous sur le niveau de taxation du gaz et de l'électricité ?

- Estimez-vous que l'électricité et le gaz soient des produits comme les autres soumis aux lois du marché ?

- Que proposez-vous pour réduire la facture de l'ensemble des usager·ère·s ?

De plus, nous sommes face à l'émergence de projets d'un « type nouveau » la vente de la production d'électricité de gros de gré à gré à des opérateurs ou grands industriels pour une partie, le reste de la production étant « absorbée » par l'opérateur historique à un tarif subventionné, bien sûr. Ainsi seraient brisés de fait la logique de péréquation tarifaire, et l'approche d'un service public de l'énergie issu du conseil national de la résistance.

Nous voulons ici alerter sur les risques que peuvent générer à moyen et long terme cette vision dérégulée et éclatée de la production et de la gestion des réseaux.

Nous pensons aussi que nous devons lier l'enjeu des énergies renouvelables à celui de filières industrielles. Disons-le franchement, les panneaux étant essentiellement fabriqués en Chine, nous importons de fait des produits à forte empreinte carbone. Par ailleurs, sur le nord des Landes et Sud-Gironde, nous sommes confrontés à une multiplication de projets photovoltaïques sur des surfaces forestières. Il y a Horizeo (1GW) mais aussi beaucoup d'autres de 150, 200, 350MW et puis des plus petits. Tout cela entre en contradiction avec les objectifs de réduction de l'artificialisation des sols et de protection de la biodiversité.

Il faut également prendre en compte les besoins hors du champ individuel, en tant que Nation. A ce titre, une politique de réindustrialisation, génératrice d'emplois, d'aménagement du territoire et de paix sociale est nécessaire. Ainsi, il faut bien partir de quelque part. Une trajectoire de consommation électrique telle que la proposition RTE 2050 N1 mix énergétique (réindustrialisation) est un point de départ. Des ajustements dynamiques devront être faits régulièrement pour s'assurer de l'efficacité de la politique mise en place et d'un encadrement des prix.

Notre organisation défend l'idée d'un mix énergétique dans lequel les ENR ont toute leur place. Mais cela ne peut se faire sur la base d'une course au marché, dans le seul but faire de l'argent à court terme, indépendamment des besoins énergétiques réels du pays, des conséquences sur l'environnement, sur la biodiversité, de l'impact sur l'emploi et des filières existantes.

2ème
onférence régionale
9 & 10 novembre 2022
cgt Nouvelle Aquitaine

www.cgt-na.fr

Comité régional CGT Nouvelle-Aquitaine

Siège social
Bourse du Travail
44 Cours Aristide Briand - CS 61653 - 33075 Bordeaux cedex
communication@cgt-na.fr

Antenne de Limoges
Maison du Peuple
24 rue Charles Michels - 87000 Limoges

Réalisé par le Comité régional CGT Nouvelle-Aquitaine - service communication - communication@cgt-na.fr - Mars 2022